

Affiché le 19/02/2024

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID : 026-212601975-20240213-DELIB_2024_02-DE



**COMMUNE
DE MONTÉLIER**
Département de la
Drôme
Canton de Valence II

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DELIB_2024_02

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 février, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2024

Présents : MM. VALLON, AUBERT, BRUNET, CALLEJA, ESTEVES, GREGOIRE, GUILHOT, HERVIOU, JULIEN, VIOSSAT, MMES BLANC M. Françoise, LAURENCO, MAIRE, ORAND, PERROT, RACHON, RIVATON, TANIOS,

Excusés ayant donné pouvoir : MM. VARACCA (pouvoir à M. ESTEVES), MMES BLANC Christine (pouvoir à Mme BLANC M. Françoise), COUTURIER (pouvoir à MM AUBERT), GLAZKOFF (pouvoir à Mme LAURENCO), PACHOUD (pouvoir à MM VALLON),

Excusés : MM. BOINOT, DELOLY, LAURENT et MME NAZZI

Secrétaire de séance : M ESTEVES

Subvention exceptionnelle à l'association Art et Culture

Domaine d'intervention : 7.5 - Finances locales - Subventions

La commune de Montélier a confié depuis 2021 l'organisation de la fête Sainte Catherine à l'association Art et Culture.

L'association a dû faire face à des dépenses ne pouvant être couvertes par les recettes générées par les tarifs des emplacements des stands.

Il est proposé d'accorder à l'association Art et Culture une subvention exceptionnelle de 1 300 euros pour pallier aux dépenses occasionnées lors de cette fête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 1 300 euros à l'association Art et Culture,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 13/02/2024

Le Maire,

Bernard VALLON

